

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 1<sup>er</sup> juillet 2024**

L'an **deux mil vingt-quatre**, le **premier juillet**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 27 juin 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle MARY, Maire.





**PRÉSENTS** : Mme Danièle MARY, M. Jean-Fred CROUZILLARD, M. Alain GROSPIRON, M. Thomas JOUBERT, Mme Christine LA LOUZE, Mme Martine BOULAY, Mme Patricia GUÉRIN, M. Michel MARY, Mme Frédérique PAGA-GUERRA, Mme Pauline RENOUE et Mme Sandrine POITRIMOL.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Philippe ROUSSEL (pouvoir à M. Mickaël PFEUFFER), M. Mickaël PFEUFFER (arrivé à 19 h 10), Mme Isabelle AMATO.

**ABSENT** : M. Kévin FOUQUET.

M. Michel MARY a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

-  Approbation du compte rendu du 08 avril 2024,
-  Budget commune : décision modificative budgétaire n° 2,
-  Plan de Mobilité Simplifié : avis du Conseil Municipal,
-  Informations et questions diverses.

**1. Approbation du compte-rendu du 08 avril 2024 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

<b>Présents : 11</b>	<b>Votants : 11</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
----------------------	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

**2. Budget commune – décision modificative budgétaire n° 2 :**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'inscription budgétaire des crédits suivants :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chap 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</i>	<i>1 430,00 €</i>	<i>Chap 013 ATTENUATIONS DE CHARGES</i>	<i>1 790,00 €</i>
<i>c/615231 voiries</i>	1 430,00 €	<i>c/6419 remboursements sur rémunération du personnel</i>	1 435,00 €
<i>Chap 012 CHARGES DE PERSONNEL</i>	<i>120,00 €</i>	<i>c/6459 remboursements sur charges</i>	355,00 €
<i>c/6458 CNAS</i>	120,00 €	<i>Chap 70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE</i>	<i>250,00 €</i>
<i>Chap 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</i>	<i>1 235,00 €</i>	<i>c/70311 concessions cimetièrè</i>	250,00 €
<i>c/65811 Atreal</i>	1 235,00 €	<i>Chap 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</i>	<i>745,00 €</i>
		<i>c/744 FCTVA</i>	745,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 785,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 785,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Chap 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	<i>348,00 €</i>	<i>Chap 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</i>	<i>843,00 €</i>
<i>c/21318 op 301 MAM</i>	348,00 €	<i>c/10222 FCTVA</i>	843,00 €
<i>Chap 23 IMMOBILISATIONS EN COURS</i>	<i>495,00 €</i>		
<i>c/2313 op 276 logt 1 rue G. de Courson</i>	2 400,00 €		
<i>c/2313 op 296 logt 10 av de la Gare Val-au-Perche</i>	5 803,00 €		
<i>c/2315 op 277 trottoirs rte d'Appenai</i>	750,00 €		
<i>c/2313 constructions</i>	8 458,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>843,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>843,00 €</b>

<b>Présents : 11</b>	<b>Votants : 11</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
----------------------	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

### **3. Plan de Mobilité Simplifié – avis du Conseil Municipal :**

Madame le Maire expose que :

La Communauté de Communes des Collines du Perche Normand (CC-CPN) est l’Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

La Loi d’Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a transformé le cadre des politiques de mobilité et a adapté les stratégies d’actions aux situations locales. Cette dernière a donné aux AOM de nouveaux leviers d’action avec notamment l’outil du Plan de Mobilité Simplifié pour les agglomérations dont la population est inférieure à 100 000 habitants.

Le PDMS est un véritable outil de planification qui permet de définir la stratégie de mobilité d’un territoire à court, moyen et long terme. Ainsi, en janvier 2023, la CC-CPN s’est lancée dans l’élaboration de ce document pour intégrer les spécificités du territoire, faire l’état des lieux des actions existantes et définir les mesures et actions prioritaires à mettre en place en matière de mobilité.

La démarche s’appuie sur un diagnostic territorial mené en concertation avec l’ensemble des acteurs du territoire (habitants, associations, maires, entreprises, région, département, AOM limitrophes, ...).

Au regard des constats du diagnostic, plusieurs enjeux ont pu être identifiés de manière co-construite. In fine, la stratégie identifiée s’appuie sur 13 actions réparties en 4 axes de travail :

#### **Axe 1 : Les transports collectifs**

- 1.1a Etudier le développement de l’offre TC vers les pôles externes en renforçant les lignes régionales existantes
- 1.1b Etudier le développement de l’offre TC vers les pôles externes en créant de nouvelles lignes
- 1.2 Travailler avec la Région sur le transfert des services de transport scolaire à la CCCPN
- 1.3 Faire évoluer le TAD communautaire
- 1.4 Réaliser une étude d’opportunité de création de nouvelles lignes internes/navette autonome en complément du TAD communautaire

#### **Axe 2 : Le développement du vélo**

- 2.1 Réaliser un Schéma Directeur Cyclable de manière concertée
- 2.2 Intégrer au SDC des actions d’accompagnement à la pratique du vélo
- 2.3 Renforcer la pacification dans les communes

#### **Axe 3 : La diminution de l’autosolisme**

- 3.1 Mailler progressivement le territoire en aires de covoiturage
- 3.2 Développer des lignes de covoiturage dynamique

#### **Axe 4 : L’information et la solidarité**

- 4.1 Etudier avec les partenaires la structuration d’un système de transport solidaire basé sur des chauffeurs bénévoles
- 4.2 Créer un guide/plateforme de la mobilité sur le territoire, pour rassembler et faire connaître les offres de mobilité
- 4.3 Identifier des points de rencontre mobilité sur des secteurs stratégiques
- 4.4 S’appuyer sur des structures d’aide à l’insertion (Atelier Mob, CBE...) pour répondre aux difficultés des plus contraints

Suite à un avis favorable du projet de Plan de Mobilité Simplifié par le Conseil Communautaire du 14 mars 2023, le document de planification est soumis aux Conseils Municipaux, au département de l’Orne, à la région Normandie et aux AOM limitrophes.

Une fois les avis recueillis, le projet de PDMS sera soumis à une procédure de participation du public. Au terme de cette période de consultation, la version définitive du PDMS des Collines du Perche Normand sera soumise à l’approbation du Conseil Communautaire.

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- émet un avis FAVORABLE sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand.

<b>Présents : 11</b>	<b>Votants : 11</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
----------------------	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

19 h 10 : Arrivée de M. Mickaël PFEUFFER.

#### 4. Informations et questions diverses :

- **Visite d'un médecin** : Le maire informe le Conseil avoir reçu du 25 au 27 juin la visite d'un médecin présenté par un cabinet de recrutement en contrat avec la Cdc. A son départ, le Dr Puf confirmait sa volonté de venir exercer sur notre territoire mais s'accordait une semaine pour choisir entre Bellême et St Germain de la Coudre.
- **Bras débroussailleur**/tracteur – Le maire a fait part des soucis mécaniques rencontrés avec le matériel d'élagage. Une réflexion sera engagée : soit solliciter davantage l'intervention d'entreprises extérieures soit se doter d'un matériel plus puissant.
- Le maire informe avoir relancé une nouvelle fois le notaire pour la régularisation de l'acquisition du terrain Hameau (compromis de vente signé en 2022).

#### 5. Tour de table :

Pas de question particulière.

La séance est levée à 19 h 30.

*Vu pour être affiché le 03 juillet 2024.  
Conformément au Code Général des  
Collectivités Territoriales.  
Le Maire,*

*Danièle MARY*